

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DECHETS

Date : 15/12/2021

Lieu : Mairie de Vertolaye

Heure début : 18 H00

Heure fin : 20H30

### PRESENTS :

BATISSON Christine  
BOUARD Philippe  
BRAJON Sébastien  
CORNOU Gérard  
CROS Jean-Claude  
MENAGER Marc  
MONNIER Gaëtan  
RAYNAUD Jérôme  
ROMEUF Corinne  
SEVENIER Yves  
TERME Christine

### EXCUSES :

BEAULATON Michel  
BOST David  
CHARTOIRE Mireille  
CHAUVET Louis  
DA COSTA BENTO José  
FONTBONNE Anne Marie  
LUCHINO Albert  
MAGAUD Daniel  
RAGONNET Claudine  
VERNET Pierre-Olivier

### ABSENT (E) :

BERTHE André

---

## Ordre du jour :

1. Projet collecte : retour sur le Conseil Communautaire, planning de mise en place, plan de communication
2. Présentation des axes de travail et point d'étape du projet de gestion des biodéchets (Schéma local de gestion des déchets organiques – SLGDO 2020 – 2025)
3. Présentation du projet d'accompagnement de la restauration collective afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et tendre vers une alimentation plus saine et plus locale.
4. Validation des actions du Plan Local de Prévention des déchets ménagers qui vous sera présenté en détail.

Marc MENAGER, Vice-Président en charge des déchets, introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à Vertolaye pour la 4<sup>ème</sup> commission Déchets. Il indique que suite à la présentation, du projet d'optimisation de la collecte politique déchets 2022-2026, au Conseil Communautaire de Décembre tout a été validé.

Il rappelle qu'à partir de 2024, il ne devra plus y avoir de biochéchets dans les poubelles ordures ménagères. Qu'une présentation du projet Restauration collective va être faite, et qu'il faudra valider le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers afin de le présenter au prochain Conseil Communautaire de Février.

François Fournioux, annonce que les techniciens vont présenter les trois dossiers prévus. Une fois, Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers sera validé par le Conseil Communautaire de Février, cela définira les orientations de travail.

**1. Présentation du Schéma Local de Gestion des Déchets Organique : Technicien Messieurs GRELAUD Fabien et FOURIS Nicolas.**

Rappel de la réglementation : Obligation de sortir des ordures ménagères tous les déchets organiques (déchets des jardins et bio déchets) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour les professionnels il faudra qu'ils se mettent en conformité avec la loi : obligation de sortir ces déchets au-delà de 10 T depuis 2016, et au-delà de 5T à partir de 2023.

Les objectifs : Sortir 1300 T de bio déchets et 100 T de déchets verts. Tous les habitants possédant un jardin devront avoir un composteur individuel ou accès aux composteurs de quartier.

Si on ne réagit pas, le coût sera important, il a été évalué à 4 € HT par habitant. Petit rappel l'objectif du mandat est de ne pas augmenter les coûts.

Mr MONNIER : Est-ce que les gens qui ont des poules ont besoin d'un composteur. ? Oui en complément, pour les textiles sanitaires (sopalin, ...) marc de café, peau d'orange, de banane...

Une communication importante sur ces déchets doit être faite.

Depuis 2020, les composteurs sont gratuits, si suivi d'une formation d'utilisation de 45 mn. (105 animations depuis mai 2020)

146 sites de compostage actifs ont été installés, et 4384 composteurs individuels ont été distribué depuis 2019, cela représente 1 foyer sur 3. C'est bien mais il reste environ 2700 composteurs à distribuer en 3 ans.

En ce qui concerne la gestion des déchets verts (maison et jardin), à partir de 2022, d'autres méthodes seront développées et proposées (Paillage, broyage...) Diffusion de supports papiers, animation...

Le compostage collectif ou partagé, actuellement 42 sites sont installés. Des contacts avec les communes, afin de définir des emplacements.

Mme ROMEUF : les craintes sont les nuisances (odeurs...)

Marc Ménager : A Vertolaye, 3 composteurs ont été installés, aucune nuisance et les habitants sont demandeurs.

François Fournioux : qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités auront l'obligation de mettre ce système en place. 26 communes le sont sur 58.

Pour les structures : Restaurant, commerce de proximité, établissement touristique, de santé, scolaires... 83 sites de compostage autonome en établissement fonctionnent.

Il existe une collecte de Biodéchets sur la commune d'Ambert, cela fonctionne bien car proximité de la plate-forme de valorisation. Pas possible avec les autres communes.

Depuis 2018, le broyage de branches se fait sur les déchetteries, ce qui permet une source pérenne pour alimenter les composteurs.

Accompagnement des communes pour la gestion des espaces publics, (cimetière) tri des végétaux, plusieurs systèmes sont proposés par le service. (plate-forme ouverte ou fermée). La réglementation est stricte, mais le service accompagne sur la réglementation.

François Fournioux : rappelle que le traitement des déchets verts en déchetterie a un impact financier (60 € la tonne).

40 communes sont engagées dans la « charte d'entretien des espaces publics », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 plus d'utilisation de phytosanitaires. Rappel qu'il y a du matériel mutualisé, constat qu'il est sous-emprunté par les collectivités. Le matériel peut être réservé sur le site ALF.

Le service biodéchets, se tient à disposition des communes.

## **2. Présentation du projet : Accompagnement de la restauration collective vers une offre saine, durable et locale. Technicien : Mme GAGNEUX Sarah.**

C'est un projet commun entre les services Agriculture et Déchets.

Actuellement, 1 million de repas par an sont distribués sur le territoire en restauration collective, et seulement 30 établissements sont accompagnés pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et 31 établissements n'ont pas encore bénéficié du diagnostic.

Les objectifs sont, se mettre en conformité avec les obligations réglementaires, lutter contre le gaspillage alimentaire, créer une dynamique agricole sur le territoire, permettant d'offrir des produits locaux et de qualité, amélioration de l'offre alimentaire, sensibilisation à une alimentation saine et de qualité.

Les actions : Développer et diversifier la production agricole locale, par un diagnostic de l'offre et de la demande, travailler sur le foncier public disponible pour l'agriculture, créer et animer des groupes de travail de producteurs et partenaires (complément du plan Agrilocal 63 du CG 63).

Sensibiliser à une alimentation saine et durable, par des programmes pédagogiques et de sensibilisation et des Clips vidéo, visite de fermes, animations...)

Financement : Dépenses HT estimé à 167 312 €, avec des aides à 80 % (Région ARA, ASR, et Leader). Aucune contribution financière demandée aux communes, prise en charge en totalité par ALF (pour les diagnostics et les formations). Les 20 % seront répartis 50 % au service déchets, 50 % au service Agriculture.

Mr CORNOU : Il faudrait valoriser les excédents de repas via des dons.

François Fournieux : les diagnostics permettront de voir comment lutter contre le gaspillage alimentaire dans les assiettes et en cuisine afin que ces excédents n'existent plus du tout. Les dons de repas « chaud » sont aussi très complexes d'un point de vue sanitaire et logistique (temps court pour les transporter, sécurité sanitaire, ...).

Marc Ménager : indique que sa cantinière a suivi une formation et les habitudes ont changées positivement, moins de gaspillage.

Ce projet est sur 2 ans, il débutera janvier 2022, par des réunions d'information aux élus et directions d'établissements, suivi des actions d'accompagnement des pratiques et diagnostic agricole, et le début du programme pédagogique sera à la rentrée scolaire 2022 -2023.

## **3. Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés 2022-2026).**

Rappel réglementaire : PLPDMA obligatoire depuis janvier 2012, loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015), la loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020), le plan régional de prévention et de gestion des déchets, contrat objectif déchet économie circulaire.

Actions menées sur le territoire : Plan Local de prévention en 2011 : réduction de déchets entre 2011 et 2016 de 6,7 %. CODEC 2018 -2020 : Réduction des déchets de 10 % et taux de valorisation de 55 % en 2021. TEPOS : Reconduit jusqu'à 2024. PACET : 2022 -2027.

Plans d'actions : 4 axes de travail : Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts et lutte contre le gaspillage alimentaire. Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation (valoriser et augmenter la durée de vie des objets). Promotion l'éco- consommation. Développer l'éco-exemplarité au sein d'ALF.

Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation et la réparation des objets : troc, boîtes à livre, ressourcerie.... Développer un réseau local d'acteurs du réemploi, soutenir les initiatives locales de réemploi, réemploi des matériaux (caissons matériauthèques ...), atelier de faire soi-même pour la réparation bricolage et construction. Favoriser les activités de transformation, réemploi des textiles (Transfert du relai 48 à Emmaüs dans l'année 2022, car une volonté de relocaliser, avec une fiabilité de collecte, une bonne communication, et des colonnes supplémentaires). Promouvoir l'utilisation des produits d'hygiène réutilisables, accompagner des familles à l'éco consommation (ex : suivre des familles pendant 6 mois, afin de modifier les pratiques de consommation. Développer le prêt entre habitants, ainsi que l'usage de la vaisselle durable.

François Fournioux : indique qu'il faut faire changer petit à petit les comportements, travail complexe, dans la durée.

Mener des actions de sensibilisation et de communication sur la consommation d'emballages, faire des animations pour accompagner les structures publiques.

Développer l'éco-exemplarité au sein de la CC AFL, en favorisant des gestes éco-exemplaires, en mutualisant les achats et la gestion des biens matériels, et mettre en place une stratégie de communication.

Budget prévisionnel pour ces actions : 51 000 € par an en fonctionnement (en plus du budget SLGDO), à partir de 2022 à 2026, et 90 000 € d'investissement en 2023 pour le projet extension du bâtiment de la Ressourcerie qui sera répercuté sur les loyers pendant 20 ans. Budget intégré dans la prospective financière du service 2022-2026 permettant d'atteindre l'objectif de maintien du taux de TEOM constant sur le mandat.

Demande de validation du projet PLPDMA à la Commission : **Valider par l'ensemble de la Commission déchets pour présentation au Conseil Communautaire de Février.**

François Fournioux remercie les techniciens pour leurs présentations.

#### **4. Questions diverses**

Dossier Ressourcerie :

Une nouvelle convention est en cours d'élaboration avec RecupDore Solidaire, celle-ci sera pour une durée d'un an, avec une contribution à la tonne détournée et revendue à 140 € la tonne et une rémunération de la prestation vidage caissons ne pouvant pas excéder 10 000 € pour l'année 2022 (en lieu et place de la subvention annuelle de 10 000 € anciennement versée par le budget général d'ALF). Un compte rendu financier et un rapport d'activité chiffré seront à présenter à clôture de l'exercice en cours.

Mr MENAGER indique que des sommes importantes ont été détournées par le Directeur et la responsable d'équipe. Une enquête de la brigade financière est en cours. Les 2 fautifs ont été licenciés et seront remplacés début janvier. Vu la situation financière de l'association, le conseil communautaire a validé le versement de la subvention de 10 000 € pour 2021 (voté au budget 2021 en avril) et RecupDore solidaire a demandé au CG 63 le versement d'une subvention exceptionnelle pour redresser les comptes.

Le fonctionnement de la Ressourcerie est en train d'être remis à plat par un énorme travail des bénévoles de RecupDore. L'activité de vente est très bonne.

Mme TERME : pose le problème du Parking trop petit. Réponse cette parcelle appartient à la Commune de St Amant Roche Savine.

Mr CORNOU : propose l'organisation d'une visite de la ressourcerie en 2022 pour la commission déchets.

François FOURNIOUX informe que le projet de réorganisation de la collecte commencera en 2022, avec le recrutement du responsable collecte. Un inventaire sera demandé aux communes afin de connaître la population maximale estivale de chaque village (maisons secondaires comprises). Ces infos permettront de connaître le nombre de bacs verts (OM) et jaune (Tri) à installer dans chaque point. Il rappelle que les socles devront permettre l'installation de ces 2 flux, si pas possible point de collecte sera enlevé. Il sera demandé également un référent élu ou technicien par commune.

Réorganisation des tournées : en novembre 2022 passage tous les 15 jours en OM et tri, avec quelques passages toutes les semaines ou plus pour certains points compliqués et sensibles.

Mr MENAGER rappelle qu'il est important de suivre une tournée de collecte afin de comprendre et de voir les problèmes.

Fin de la réunion à 20 h 30